

*Adopté par le Conseil National - Session du vendredi 29 mars 2024*

## **Document de référence en NEPHROLOGIE à l'usage des Commissions de qualification**

Prérequis nécessaires pour obtenir la qualification de spécialiste en Néphrologie :

### **1. Formation pratique**

- Au moins 4 ans de pratique hospitalière (salle d'hospitalisation, de dialyse, consultation) dans un service ou une unité de néphrologie, au sein d'une équipe comportant au moins un encadrant/une encadrante ancien chef de clinique assistant, autrement dit un encadrant/une encadrante ayant eu au moins 2 ans de formation dans un service de néphrologie universitaire. L'agrément pour l'accueil des DES de néphrologie du service où est réalisée la formation est un atout. Une aptitude au travail en équipe est indispensable. Des courriers de recommandation détaillant l'expérience sont nécessaires.
- Les services où les semestres d'internat ou de clinicat ont été effectués ainsi que les activités hospitalières cliniques exercés par le candidat pourront être pris en compte ;
- Expérience souhaitée en réanimation ou en soins intensifs de néphrologie ou habilitation aux gestes d'urgence

### **2. Formation théorique**

- Des formations théoriques de néphrologie tels que DU ou DIU couvrant le champ de la néphrologie, de la dialyse et de la transplantation, ainsi que l'insuffisance rénale aiguë et les soins intensifs de néphrologie

- Collaboration effective avec un service universitaire agréé pour le DES de néphrologie : participation aux staffs, aux séances de bibliographie
- Programme de formation continue sur le modèle de la certification périodique en néphrologie (DPC, réunions régionales, congrès (SFNDT...))

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, **la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification.**

*\*Elaboré par les Présidents et les membres des Commissions de 1ère instance et d'appel de qualification en Néphrologie*

\*\* — \*\*